



# Les abolitions de l'esclavage

## Conseil général de la Seine, motion en faveur de l'abolition de l'esclavage, session de 1847 (signée François Arago)

« Conseil Général de la Seine<sup>1</sup>

Session de 1847

Ministère de la Marine & des Colonies

Abolition de l'Esclavage dans les Colonies

Le Conseil Général,

Vu la lettre de M. Bissette en date du 6 novembre courant ;

Vu la délibération du 15 novembre 1846, par laquelle le Conseil a émis un vœu favorable à l'émancipation des esclaves dans les colonies françaises ;

Considérant que l'état d'esclavage prolongé dans ces colonies est plein de troubles et de dangers.

Considérant que cet état est contraire à l'humanité, à la religion, à la justice, à l'intérêt des colons & à celui du pays en général ;

Considérant, dans un autre ordre d'idées, que l'émancipation & la liberté créeront de nouveaux besoins, auxquels il devra être satisfait au moyen des produits de nos manufactures, ainsi qu'il est arrivé dans les colonies anglaises, à l'époque & depuis l'époque de leur émancipation.

Emet de nouveau le vœu que le gouvernement propose une loi pour l'abolition prochaine & complète de l'esclavage dans les colonies françaises, mesure que réclament tout à la fois la religion, l'humanité, la justice & les intérêts véritables de l'État.

Certifié conforme

Le Président du Conseil Général

F. Arago »

---

<sup>1</sup> ANOM, Généralités 156-1301.